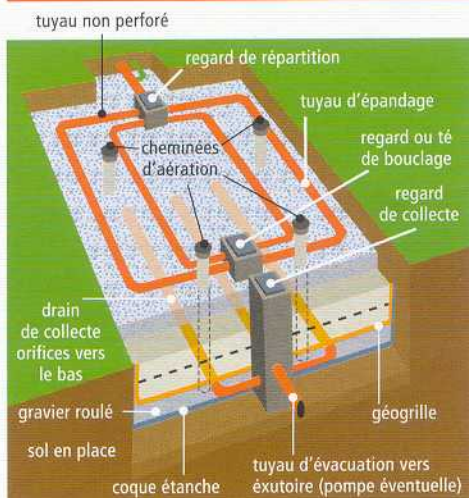
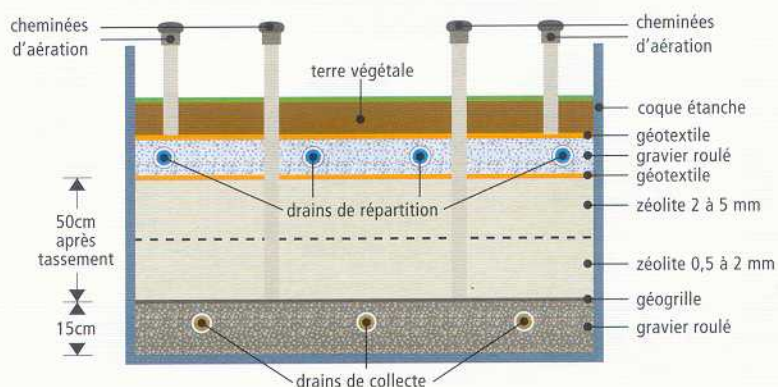


## VUE DU DESSUS



## VUE TRANSVERSALE



## ④ SON DIMENSIONNEMENT

Pour 5 pièces principales au maximum : une fosse toutes eaux impérativement de 5 m<sup>3</sup>.  
Surface minimale du filtre : 5 m<sup>2</sup>.

L'emprise au sol n'excède pas 25 m<sup>2</sup> pour la filière complète (fosse toutes eaux et lit à massif de zéolite).

Au-delà de 5 pièces principales, le dispositif est soumis à dérogation. Le dimensionnement de la filière devra être calculé en fonction du volume d'eaux usées produites.

## ⑤ ENTRETIEN

Se référer aux prescriptions du fabricant.

Coordonnées SPANC

Renseignez-vous auprès de votre Mairie

Secrétariat de la Charte pour un  
assainissement non collectif de qualité  
Conseil général des Côtes d'Armor  
DAE | SATESE  
2 rue Jean Kuster  
22000 SAINT-BRIEUC  
02 96 62 27 15

Conseil  
Général

